



EXIGENCES DE DÉPÔT DE PERMIS DE SIGNATURE

(Dernière mise à jour : 3 août 2026)

Toute signalétique proposée nécessite un permis du département des services d'inspection (« ISD ») de la ville de Boston, chargé de déterminer la conformité à tous les codes du bâtiment et de zonage applicables. Les exigences de zonage pour la signalisation se trouvent à l'article 11 du Code de zonage de Boston. Selon la proposition, des examens supplémentaires peuvent être nécessaires. Veuillez faire une demande pour tous les panneaux de votre établissement sur un seul permis.

Les demandes de permis pour la signalisation doivent être soumises en ligne via le [portail de permis de l'ISD](#).

- Pour obtenir de l'aide concernant le portail, des questions sur les exigences de signer les permis ou pour vérifier le statut d'une demande ouverte, veuillez contacter isdprreview@boston.gov.

Les éléments suivants doivent être soumis au format PDF avec chaque demande de permis de signature :

- Dessins en dimension : Ces dessins doivent indiquer les emplacements et les spécifications de tous les panneaux proposés (*y compris ceux existants qui sont censés être maintenus*). Les photos ou autres documents similaires à un plan dessiné sont acceptables, à condition que ces photos soient étiquetées avec des dimensions ou que les plans soient dessinés à l'échelle, et que toutes les informations requises soient incluses et exactes. **Voir le tableau des exigences à la page 2.*
- Documents administratifs : Pour obtenir un permis de construction, les demandeurs doivent fournir à l'ISD certaines ou la totalité des informations ou documents suivants. Veuillez contacter l'ISD pour confirmer quels documents pourraient être requis :

☐ Description complète de l'œuvre

☐ Coût total estimé

☐ Identification et licences commerciales

☐ Une copie de l'accord de l'entrepreneur

☐ [Dérogation au propriétaire](#)

☐ [Mattocks-Higgins Affidavit](#)

☐ [Déclaration sous serment d'indemnisation des travailleurs](#)

☐ [Déclaration sous serment de sécurité dans la construction](#)



Dessins acceptés :	
☐ Plan du site / Carte de localisation ☐ Façades des bâtiments (avant et latérale, lorsque cela est approprié) ☐ Détails et spécifications du panneau	
Informations générales incluant :	
☐ Emplacement des panneaux sur la propriété ☐ Spécifications d'éclairage et preuve de la gradabilité ☐ Spécifications de montage et détails de fixation (estampillés par un ingénieur certifié MA) ☐ Indiquez si le panneau est nouveau, refait, ou si les panneaux existants doivent rester ☐ Façade de panneaux, si applicable (panneaux de fenêtre et panneaux autoportants exclus)	
Dimensions à inclure :	
☐ Hauteur ☐ Largeur ☐ Épaisseur ☐ Projection (depuis un bâtiment/auvent)	Zone de signalisation : ☐ Surface de signalisation par individu ☐ Zone de signalisation par type de panneau ☐ Surface totale combinée de panneaux (NOTE : inclure la zone des panneaux existants qui resteront)
Détails spécifiques au type de signe à inclure : <i>Voir l'article 11 du Code de zonage pour les définitions des types de panneaux</i>	
<u>Panneaux muraux</u>	☐ Hauteur de placement
<u>Panneaux de la canopée</u>	☐ Hauteur de dégagement ☐ Hauteur de placement
<u>Panneaux projetés</u>	☐ Limites de propriété ☐ Largeur du trottoir (<i>lorsque les panneaux projettent dessus</i>) ☐ Hauteur de dégagement ☐ Hauteur de placement
<u>Panneaux d'auvent</u>	☐ Zone d'auvent (<i>par auvent</i>)
<u>Panneaux autoportants</u>	☐ Limites de propriété ☐ Retraits (<i>par rapport à la limite de propriété la plus proche, à l'allée d'accès et au bâtiment</i>)
<u>Panneaux de fenêtre</u>	☐ Surface de fenêtre (<i>surface vitrée totale combinée de chaque étage</i>)
Remarques	
1. <u>Les normes de mesure pour les exigences sont spécifiées dans les sections 11-8 du Code de zonage.</u> 2. <u>L'article 11-3 du Code de zonage établit des panneaux qui ne nécessitent pas de permis</u>	